

# 1 *Qu'est ce que la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?*

---

L'article L. 6111-1 du Code du travail dispose que : « En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle ».

La validation des acquis est donc toute à la fois :

- Un droit de faire reconnaître, sous certaines conditions, des compétences professionnelles ou acquises dans le cadre du bénévolat, pour obtenir un diplôme, un certificat à caractère professionnel ou un certificat de qualification, tel que précisés dans le Code du travail.
- Un processus de vérification et d'évaluation par une autorité indépendante des connaissances (le jury), des compétences et des aptitudes du candidat.
- Une reconnaissance officielle de connaissances, de compétences et d'aptitudes matérialisée par une validation.

L'article L. 335-6 du Code de l'éducation précise que la VAE est un mode d'acquisition de certification, au même titre que les voies scolaires et universitaires, l'apprentissage ou la formation professionnelle continue.

► Si votre expérience ne vous paraît pas suffisamment significative ou difficilement prouvable au regard du référentiel métier, interrogez-vous sur l'opportunité, pour obtenir le même diplôme, de vous orienter vers un dispositif de formation continue.

## 2 *Que sont la validation des acquis professionnels (VAP) et la validation des études supérieures (VES) ?*

---

### • **Validation des acquis professionnels**

La validation des acquis professionnels s'adresse à toute personne non titulaire d'un diplôme de l'Éducation Nationale (Bac, BTS) ou de l'enseignement supérieur (DEUG, Licence) qui souhaite accéder à une formation nécessitant un titre de l'Éducation Nationale.

Comme pour la VAE, les candidats doivent présenter un dossier prouvant leurs acquis en présentant :

- Leur expérience professionnelle acquise en tant que salarié et/ou bénévole.
- Les formations réalisées en France.
- Les diplômes et titres acquis à l'étranger.
- Les connaissances et les aptitudes acquises en dehors de tout système de formation.

### • **Validation des études supérieures**

La validation des études supérieures permet d'obtenir un diplôme universitaire français équivalent à un diplôme acquis à l'étranger. Il permet aussi de faire valoir des équivalences d'une filière universitaire pour postuler dans une filière autre.

- Formalités à accomplir, fournir :
  - Diplômes.
  - Certificats.
  - Pièces aidant le jury à apprécier la recevabilité de la demande.
- Résultats :
  - Acceptée : attribution du diplôme.
  - Partiellement acceptée : recommandations pour réussir la formation.

► Contrairement à la VAE et à la VES, la VAP ne permet pas d'obtenir une certification, un titre ou un diplôme.

### 3 *Quelles sont les conditions administratives et légales à remplir ?*

---

La VAE n'est pas une démarche de simple conversion d'expérience à caractère professionnel en diplôme.

Elle implique de suivre une procédure, assez cadrée, qui dépend à la fois de la réglementation et des autorités certificatrices.

Au-delà des éléments de présentation et d'argumentation contenus dans les livrets 1 et 2, l'accès à la VAE implique de remplir certaines conditions de recevabilité dont les critères principaux sont les suivants :

- **Les publics visés**
- **Les salariés, quel que soit leur statut : CDI, CDD, intérimaires.**
- **Les conditions d'accès**
  - Justifier d'une expérience d'au moins trois ans, calculée sur la base d'un temps plein. Chaque ministère a fixé ses propres conditions de reconnaissance de l'expérience acquise (il est recommandé de se reporter à leur site Internet).
  - Les activités professionnelles peuvent avoir été pratiquées en continu ou non, à temps plein ou partiel (environ 4 800 heures, mais la durée est appréciée par l'autorité certificatrice) et doivent être en rapport avec la certification visée.
  - Les stages professionnels, réalisés dans le cadre de la formation initiale, continue ou par alternance, ne sont pas comptabilisés.
  - On ne peut effectuer qu'une seule demande par année civile pour une même certification. Pour des titres ou des diplômes différents, on ne peut pas déposer plus de trois dossiers par année civile.
- **Les conditions de prescription**
  - Il n'existe aucun délai de prescription de l'expérience servant à valider une VAE.
- **Les organismes auprès de qui retirer le dossier de recevabilité**
  - Ce sont les organismes certificateurs qui délivrent le dossier de recevabilité.

► Plus une compétence est volatile plus l'expérience qu'elle nécessite doit être récente, et plus elle est probante aux yeux du jury.

Même s'il n'existe aucune obligation, certains organismes certificateurs proposent un accompagnement à la construction du parcours VAE.

## 4 *Quelles sont les questions à se poser avant de se lancer dans une démarche de VAE ?*

---

Avant de se lancer dans une démarche de VAE, il est utile de s'interroger sur plusieurs points, à savoir : le lien entre le projet professionnel et le diplôme ciblé, les motivations et le temps disponible.

### • **Lien entre le projet professionnel et le diplôme ciblé**

Le diplôme choisi doit être en adéquation avec son expérience professionnelle, mais doit aussi répondre à la stratégie de son projet professionnel. Plusieurs stratégies peuvent être identifiées :

- Obtenir un diplôme par la VAE afin de pouvoir accéder à certaines formations lorsqu'un diplôme d'enseignement supérieur est exigé.
- Postuler à des postes au sein, ou hors, de son entreprise si le diplôme est susceptible de faire la différence entre les candidats.

*Exemple :*

*Un candidat, non titulaire du baccalauréat, possède dix années d'expérience professionnelle dans le management d'unité opérationnelle en restauration collective.*

*Il souhaite s'orienter vers un poste de Ressources Humaines, mais pour cela il doit obtenir un master II en Direction et management des Ressources Humaines. L'absence de baccalauréat ne lui permet pas d'intégrer un Master II, c'est pourquoi, il va dans un premier temps, valider un BTS en hôtellerie restauration (par un dispositif de VAE) pour pouvoir, ensuite, intégrer un master II en formation continue. En somme, la VAE peut être aussi un sésame pour accéder à certaines filières qui ne sont pas au cœur de son métier d'origine.*

### • **Motivations**

Quel que soit le diplôme préparé, la VAE exige un investissement personnel très fort, et la plupart des candidats connaissent des périodes de découragement. C'est pourquoi, il est utile de commencer par s'interroger sur ses motivations profondes pour être certain d'aller au bout de sa démarche (aujourd'hui, un candidat sur deux s'arrête en cours de validation), à savoir : besoin de reconnaissance, possibilité d'évolution professionnelle, désir d'une réorientation professionnelle, tremplin pour accéder à une formation diplômante, obtention d'un statut professionnel, validation liée à une certification ISO 9000...

- Temps disponible

La VAE demande d'y consacrer beaucoup de temps : temps de recherche, de rédaction, d'échanges avec les accompagnateurs...

Et comme le précise la loi de Murphy : « *Toute chose prend plus de temps que l'on avait prévu au départ* ». Il va s'agir de savoir organiser son travail sans perturber sa vie professionnelle et familiale et trouver le moment de sa vie le plus opportun pour réaliser cette démarche.

► Une bonne réflexion menée en amont de sa démarche VAE permet d'éviter de s'engager à l'aveuglette dans un projet qui pourrait ne répondre, ni à ses aspirations, ni à ses ambitions.

## 5 *Quelles sont les premières démarches à réaliser ?*

---

Avant de démarrer une démarche de VAE, le candidat doit clarifier un certain nombre d'informations, de choix ou d'options dont dépend la validité de sa démarche :

- Réfléchir à son projet professionnel et à l'intérêt de recourir à une VAE.

Le choix de la VAE n'est pas nécessairement le plus astucieux. Une VAE n'est pas uniquement une conversion d'expérience en diplôme.

Une VAE exige un travail de réflexion, de construction logique et de rédaction d'éléments apportant les preuves irréfutables que l'on maîtrise les compétences annoncées.

Une formation suivie d'un examen peut être une solution plus adaptée.

- Rechercher un diplôme ou une certification dont le référentiel de compétences correspond, à la fois à l'expérience vécue, et au projet professionnel envisagé.

Ce travail permet d'établir une première mesure de la difficulté à laquelle vous serez confronté.

Plus la proximité entre le référentiel et votre propre expérience est proche, plus le choix de la VAE est judicieux. À l'inverse, la VAE sera compliquée à mener.

- Vérifier que le diplôme envisagé possède une réelle valeur marchande sur le marché du travail.

Ne pas oublier que la VAE exige un effort notable et des sacrifices. Obtenir un diplôme pour le plaisir d'en avoir un, n'est peut-être pas sa vocation première.

- Se mettre en quête d'un organisme certificateur apte à prendre en charge la démarche de VAE.

Les organismes certificateurs proposent des diplômes similaires, légèrement ou totalement différents. Il en va de même pour les possibilités d'accompagnement. Il en va encore de même pour les coûts liés à la démarche de VAE.

Inquiétez-vous de ces différents points avant d'arrêter une décision définitive.

- Confirmer la compatibilité entre le projet et le calendrier des sessions de validation.

Chaque organisme certificateur possède son calendrier.

Vérifier la comptabilité entre votre projet et les sessions proposées.

Vérifier que les délais entre le dépôt du dossier de recevabilité et l'étape de validation correspondent bien à votre calendrier.

- Identifier un financement.

Rapprochez-vous de votre employeur pour négocier avec lui le financement de votre congé de VAE et de votre éventuel accompagnement.

Sinon, prenez contact avec les OPCA ou les Fongécif.

- Choisir un accompagnateur.

Pour optimiser ses chances de succès, il est indispensable de se faire accompagner par l'accompagnateur de l'organisme certificateur ou par tout autre accompagnateur de son choix.

► Une VAE nécessite de penser à beaucoup de choses. N'hésitez pas à vous fabriquer un rétro planning et un plan d'actions qui vous permettront de gagner en méthode et donc en rapidité et fiabilité.



## 6 *Quelles sont les différentes étapes d'une démarche VAE ?*

---

La procédure de validation est décrite dans le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 (*JO* n° 100 du 28 avril 2002). Il précise notamment que le dossier constitué par le candidat est fixé par l'autorité ou l'organisme délivrant le diplôme ou la certification.

Aujourd'hui, toutes les autorités ont arrêté leurs procédures de validation. Il convient, néanmoins, d'être vigilant car des différences existent entre ces entités, et la constitution d'un dossier peut varier de l'une à l'autre.

En dépit de ces différences, le déroulement du processus de VAE se réalise autour de quatre étapes :

- **Réflexion préalable**
  - Élaborer son projet professionnel.
  - Faire valider par les points d'information conseil.
  - Repérer la certification correspondant aux compétences acquises.
  - Vérifier que la certification visée est accessible par la VAE.
  - Repérer le bon niveau de formation.
  - Examiner la faisabilité de sa démarche en s'appuyant sur le quiz, en annexe.
  - Faire valider par le certificateur la pertinence des choix envisagés.
- **Recevabilité**
  - Retirer un dossier de recevabilité auprès de l'organisme qui assurera la validation.
  - Remplir le dossier de recevabilité, communément appelé livret 1 et le remettre à l'organisme qui assurera la validation.

Après avis favorable donné par l'organisme valideur, commence la 3<sup>e</sup> étape.

- **Validation**
  - Construire le dossier de validation également appelé livret 2.
  - Déposer ce même dossier à l'organisme valideur pour une session de jury.

À cette étape, le jury fait l'évaluation du dossier du candidat et offre la possibilité d'entretien ou de mise en situation professionnelle.

- **Décision**

Le jury peut prononcer :

- Une validation totale.
- Une validation partielle.
- Aucune validation.

► À première vue, ce schéma peut paraître fastidieux et compliqué. Néanmoins, en suivant scrupuleusement et méthodiquement chaque étape, la complexité du dispositif diminuera.